

LE SIAO

LOIRE

OBSERVATOIRE

**ACCES A L'HEBERGEMENT ET AU
LOGEMENT DES JEUNES DANS LA LOIRE**

Note d'observation du SIAO 42

Mai 2021



Cette note d'observation est rédigée dans le cadre du groupe de travail « jeunes » du Groupement de Coopération Sociale SIAO réunissant plusieurs associations membres du groupement ainsi que différents partenaires autour de cette question.

Elle a pour objectifs principaux de **mettre en lien les observations du SIAO et des différents membres du groupement mais également de déterminer les angles morts dans l'observation actuelle du SIAO sur ce public spécifique au niveau départemental.**

On observe une surreprésentation générale des jeunes de 18 à 25 ans auprès des demandeurs du SIAO insertion et des personnes orientées par le 115. En effet, ils représentent 32% des demandes auprès du SIAO insertion et 20% des personnes orientées par le 115 en 2020 alors même que les 18-25 ans ne représentent que 9% de la population générale dans la Loire¹ et 11% de la population générale de Saint-Etienne métropole².

¹ INSEE, Estimation du bilan démographique pour l'année 2020

² INSEE, pour l'année 2017

Les données statistiques internes SIAO – ANNEE 2020

Profil des jeunes orientées par le 115

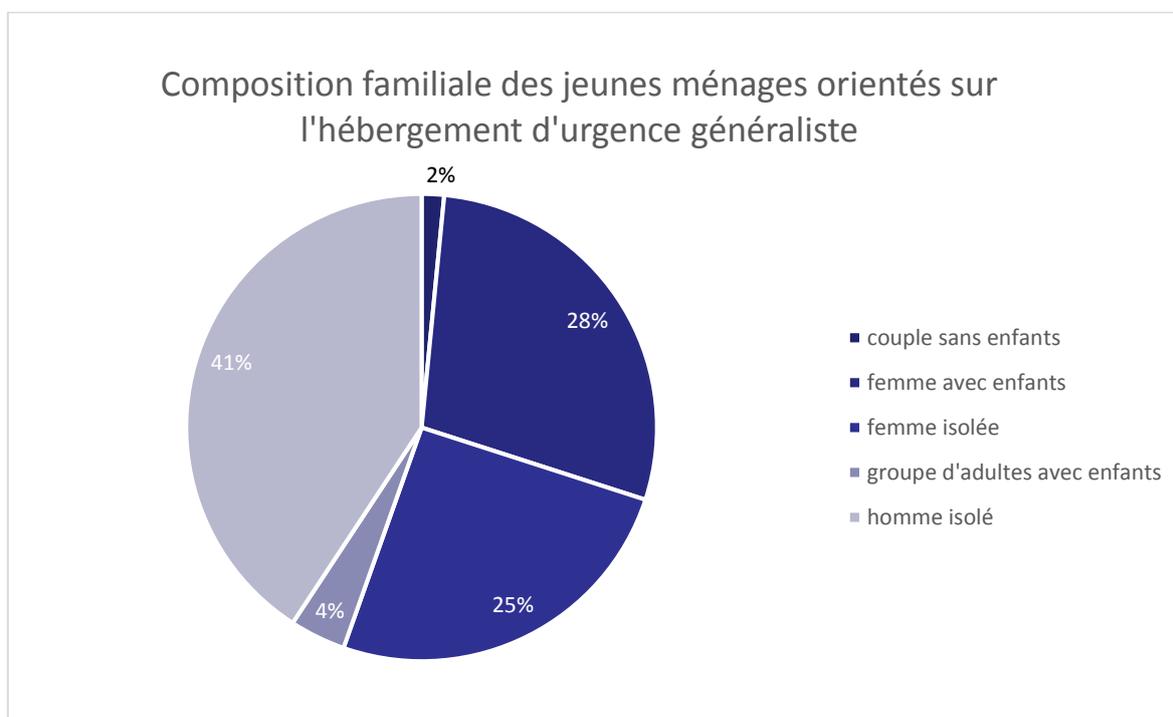
Il est actuellement très difficile pour le SIAO de fournir des statistiques précises sur les demandes reçues au 115. Ceci est lié à la refonte du logiciel SI-SIAO et au fait que le 115 utilise actuellement des outils annexes pour sa gestion quotidienne. Nous sommes donc en capacité actuellement d'avoir des éléments sur les personnes orientées mais pas sur toutes les demandes reçues (et non pourvues) hormis le nombre global.

Un important travail est en cours au SIAO pour fiabiliser les données extraites du SI-SIAO et des données sur l'année 2021 pourront sûrement être produites en fin d'année.

Hébergement d'urgence généraliste

Sur l'année 2020, 20% des personnes orientées sur un dispositif d'hébergement généraliste avaient entre 18 et 25 ans.

La majorité d'entre elles sont des personnes isolées (hommes et femmes confondus) même si 15% de ces jeunes sont des femmes avec enfants, ce qui marque ici une différence notable avec les personnes orientées sur des hébergements d'insertion ou de logement accompagné (cf ci-dessous). Ce qu'il est intéressant de noter ici est la répartition entre hommes et femmes. Si les hommes sont majoritaires au sein des demandeurs du SIAO insertion (aussi bien tous les âges confondus que parmi les jeunes de 18 à 25 ans) et au sein de l'ensemble des personnes orientées sur les dispositifs d'hébergement généraliste avec en général un ratio de 60 hommes pour 40 femmes, la tendance ne se confirme pas pour les jeunes orientés sur des dispositifs d'urgence généraliste.



Lecture : 15% des jeunes ménages (dont le demandeur principal a entre 18 et 25 ans) sont des femmes avec enfants.

Concernant les autres éléments de profil des jeunes orientés sur les dispositifs d'hébergement d'urgence généraliste, ils sont similaires à l'ensemble des personnes hébergées sur ce type de dispositif : en grande majorité des personnes avec la nationalité française ou une situation administrative régulière ; des personnes très largement sans ressource³.

Hébergement au titre de la mise à l'abri hivernale

Le taux de jeunes parmi les personnes hébergées au titre de la mise à l'abri hivernale est similaire à celui pour l'urgence généraliste : environ 20% parmi tous les majeurs.

Les enjeux concernant ces jeunes sont similaires à ceux présentés dans la photographie des personnes hébergées au titre de la mise à l'abri hivernale. On observe une surreprésentation des personnes en situation administrative irrégulière ou complexe et notamment des jeunes mineurs non reconnus⁴.

Focus sur les mineurs non reconnus

Il est actuellement difficile de considérer la question de l'hébergement et du logement des jeunes sans aborder la question des mineurs non reconnus. Ces jeunes issus de pays en dehors de l'Union Européenne, se déclarant mineurs mais n'étant pas reconnus comme tels par l'administration, se retrouvent alors entre « deux mondes administratifs », celui des mineurs et celui des majeurs. Dans la Loire, la question de leur hébergement est un véritable enjeu : en tant que mineurs, c'est à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de les prendre en charge et en tant que majeurs, le 115 et le SIAO sont compétents pour les orienter vers un hébergement ou un logement.

Leur hébergement et accompagnement repose alors de façon importante sur des associations de solidarité comme la Maison Solidaire à Saint-Etienne. Le rapport d'activité de cette dernière nous permet d'avoir quelques informations sur ces jeunes.

Le rapport d'activités 2020 de la Maison solidaire contient des données sur l'ensemble des jeunes accompagnés et/ou hébergés par l'association qui sont 126 au total (119 garçons et 7 filles). Parmi eux, on dénombre 82 mineurs non reconnus hébergés à 80% par la maison solidaire, à 18% par un dispositif d'hébergement d'urgence suite à une orientation par le 115 et à 2% par d'autres réseaux de solidarité.

Il montre que les jeunes accompagnés ont bénéficié en majorité d'un accompagnement vers la santé et à la scolarité. Effectivement, en lien avec les acteurs compétents (PASS, professionnels de santé bénévoles), de nombreux troubles médicaux ont été détectés pour ces jeunes qui ont alors un important besoin d'accompagnement vers le soin. Ce sont en majorité des troubles psychiques (angoisses et troubles du sommeil) mais aussi en santé somatique.

³ Deux documents sur les publics hébergés au sein de l'hébergement d'urgence (mise à l'abri hivernale et hébergement généraliste) ont été réalisés par le SIAO 42 en avril 2021.

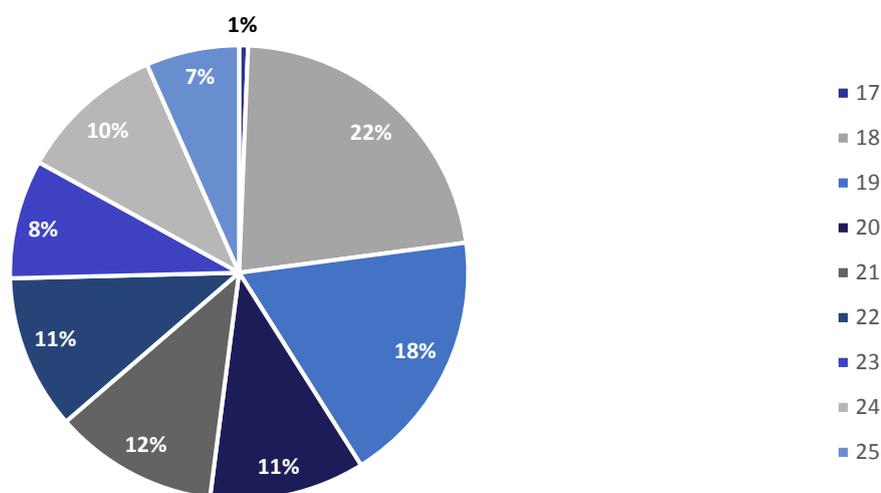
⁴ Idem.

Profil des jeunes demandeurs auprès du SIAO insertion

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 32% des demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné reçues par le SIAO de la Loire en 2020. Au total, 319 jeunes différents ont sollicité le SIAO insertion sur l'année 2020.

Le profil type du jeune demandeur est un très jeune homme isolé sans ressource. En effet, 66% des jeunes demandeurs sont des hommes. 52% ont 20 ans ou moins et l'âge le plus représenté parmi les demandeurs est 18 ans.

Age des jeunes en demande auprès du SIAO

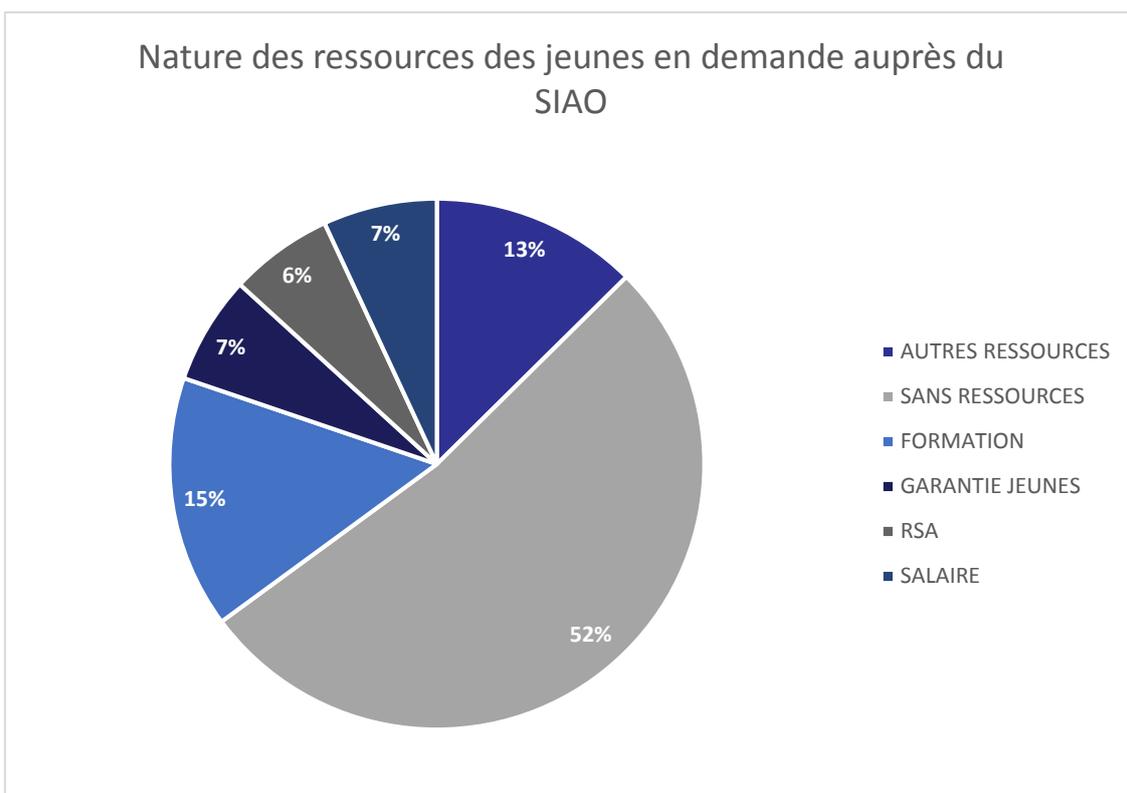


Lecture : En 2020, 22% des jeunes demandeurs auprès du SIAO avaient 18 ans.

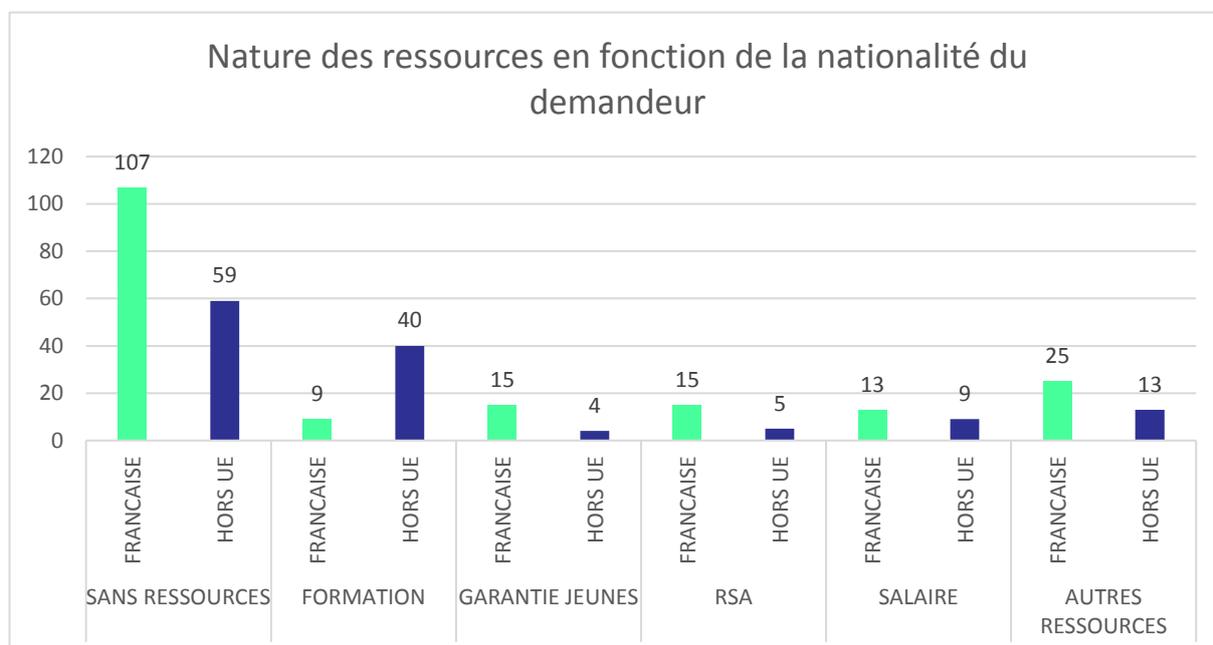
58% des jeunes demandeurs sont français et 41% sont ressortissants d'un pays hors de l'Union Européenne.

Au niveau de la composition familiale, la grande majorité sont des personnes isolées. On recense effectivement moins de 2% de couple (dont la moitié a des enfants) et 5% de femmes avec enfants.

La détention de ressources est l'un des enjeux principaux dans l'orientation de ces jeunes demandeurs. Hors, 52% d'entre eux n'en disposent pas au moment de leur demande auprès du SIAO. Pour ceux qui en disposent, elles sont généralement peu élevées puisque pour 13% d'entre eux, elles sont liées à des minimas sociaux (garantie jeunes ou RSA). Il faut cependant souligner que 15% des jeunes demandeurs perçoivent des revenus liés à un apprentissage ou une formation au moment de la demande et dans 7% des cas liés à un salaire (en intérim, en CDD ou CDI).



Lecture : En 2020, 15% des jeunes demandeurs auprès du SIAO insertion percevaient des ressources liées à une formation ou un apprentissage au moment de leur demande.



Lecture : Parmi les jeunes demandeurs sans ressources, 107 sont français et 59 de nationalité extra-européenne.

Une différence importante dans les profils des jeunes est à noter au niveau de ces ressources en fonction de la nationalité des demandeurs. En effet, si les jeunes de nationalité française sont 56% à être sans ressource au moment de la demande, cette proportion descend à 45% pour les jeunes de

nationalité extra-européenne. A l'inverse, les jeunes demandeurs de nationalité française sont seulement 4% à percevoir des ressources issues d'une formation alors que ce sont 29% des jeunes demandeurs de nationalité extra-européenne.

Les observations récurrentes des professionnels de terrain autour de deux « profils-types » de jeunes (jeunes ressortissants extra-européens engagés dans des démarches d'insertion et jeunes français plus éloignés de l'emploi, sans aucune ressource) sont alors partiellement vérifiées par les données ci-dessus. Cependant, une analyse plus précise, qualitative notamment avec des entretiens auprès de ces jeunes et les personnes qui les accompagnent au quotidien serait nécessaire pour comprendre les raisons de ces disparités.

En ce sens, le projet «Emancip'toit » porté par l'ASL et l'ANEF pour l'accès au logement de jeunes sans ressource et de jeunes en attente de régularisation administrative mais avec des ressources correspond tout à fait à cette demande. Il permet à ces jeunes d'intégrer un logement adapté à leurs besoins et envies, avec un accompagnement social adapté à leur situation (accompagnement au logement seulement ou accompagnement socio-éducatif global) et de s'y maintenir ensuite, via un bail glissant une fois que les droits sont ouverts ou que des ressources commencent à être perçues.

Focus sur les jeunes sortants des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance :

Une des observations largement réalisée par les associations membres du groupement et les travailleurs sociaux du SIAO est l'importance du nombre de jeunes demandeurs issus d'un parcours au sein des services de l'aide sociale à l'enfance.

A partir des données internes au SIAO, il est possible d'avoir une première vue sur cette réalité à partir de la situation résidentielle antérieure des demandeurs. En 2020, sur les 320 jeunes demandeurs, nous pouvons donc affirmer que 30 (soit 9% d'entre eux) sont issus d'un parcours ASE. En effet, pour 26 d'entre eux, la situation résidentielle antérieure à la demande est un hébergement lié à l'Aide Sociale à l'Enfance et pour les 4 autres il s'agit d'une unité jeunes majeurs. Concernant le début (les cinq premiers mois) de l'année 2021, les données correspondant à cette situation résidentielle antérieure a été mieux renseignée dans le système d'informations ce qui nous permet d'affirmer que près de 25% des jeunes demandeurs auprès du SIAO insertion sont issus d'un parcours ASE. Cependant, nous supposons que ce taux est plus élevé car ce chiffre ne nous permet de pas de saisir les jeunes qui ont pu avoir un parcours d'errance (rue, hébergement d'urgence, hébergement chez des tiers...) directement après une « sortie sèche » de l'ASE, après un retour compliqué en famille ou suite à une fin de contrat jeune majeur.

Le département de la Loire restructure actuellement son Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) mais quelques données ont pu nous être transmises concernant les jeunes devenus majeurs en 2020. Ils étaient au total 307 dont 204 mineurs non accompagnés. Parmi eux, 270 soit 87% d'entre eux ont commencé à bénéficier d'un contrat jeune majeur à leurs 18 ans et ont ainsi été hébergés dans des dispositifs adaptés. Parmi les 30 jeunes ayant quitté l'ASE sans contrat jeune majeur, la majorité sont rentrés dans leur famille (21 d'entre eux), 1 a été orienté vers le SIAO, 1 a trouvé un logement autonome et 7 sont partis sans laisser d'information. Une fois que ces jeunes ont quitté les services de l'ASE, le suivi ne s'opère plus et l'ODPE ne peut donc produire des données.

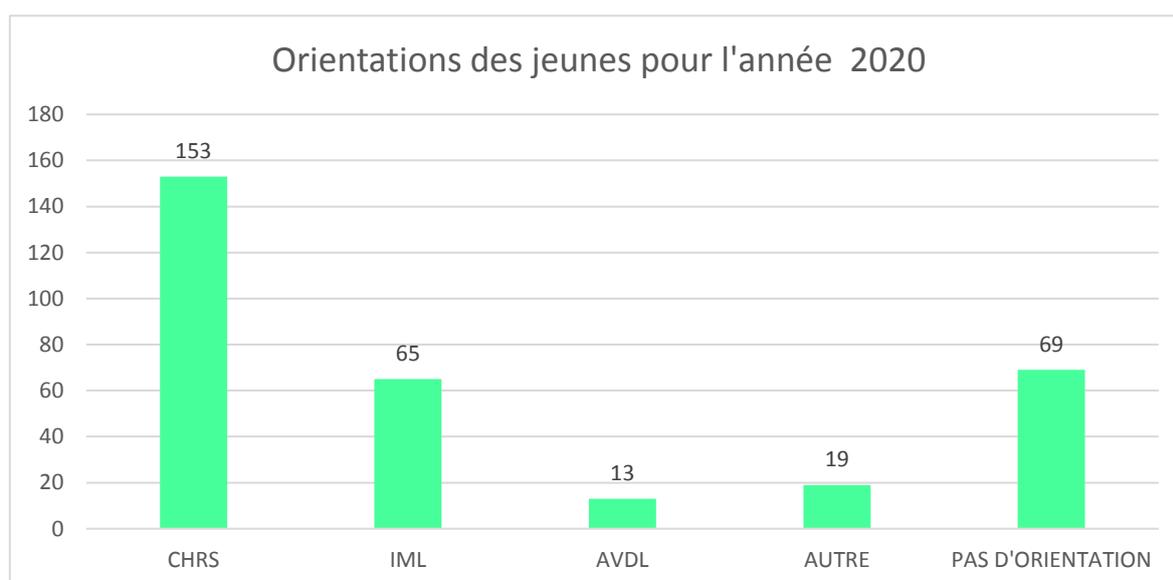
Un travail de cohérence entre les données des deux observatoires doit alors être initié afin d'arriver à produire des données sur plusieurs années et notamment des analyses sur les parcours de vie de ces jeunes.

Des enquêtes d'ampleur nationale, régionale ou départementale sont régulièrement réalisées sur cette thématique et permettent d'apporter une observation qualitative et des données quantitatives plus poussées. C'est le cas par exemple de l'étude *Quitter l'aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier* qui met en évidence la

« vulnérabilité résidentielle »⁵ comme une donnée structurelle de la trajectoire des jeunes sortants de l'ASE. Cette dernière se base sur l'enquête Elap réalisée par l'INED en partenariat avec le laboratoire de recherche Printemps sur un échantillon représentatif de tous les jeunes issus de sept départements (en Ile de France et Hauts-de-France) entre 17 et 20 ans pris en charge dans le cadre d'un placement. Deux vagues de questionnaires et d'entretiens ont été réalisés (entre 2013 et 2014 puis entre 2015 et 2015) pour parvenir aux résultats suivants : 29% des enquêtés ont quitté l'ASE de leur propre chef ou sur la base d'un accord commun et 27% des enquêtés affirment que l'ASE a décidé de la fin de leur placement. Parmi ces derniers, 16% ont connu la rue alors que cette proportion est quasiment nulle lorsque la fin de placement a été vécue comme moins contrainte.

41% des jeunes de l'enquête sont hébergés par leur entourage, en majorité leur famille. Ces situations sont largement instables (conflits, familles en difficulté, conditions d'habitat non tenables) et c'est donc parmi eux que l'on va retrouver les jeunes qui sollicitent le 115 ou les dispositifs d'hébergement d'insertion. L'enquête met en évidence que le recours à ces dispositifs est vécu comme un « déclasserment dans le monde de l'hébergement »⁶ pour les jeunes qui l'expérimentent.

Orientation de la commission sur le public 18-25 ans



Lecture : En 2020, 65 jeunes de 18 à 25 ans ont été orientés sur de l'IML par la commission d'orientation.

En lien avec le profil de jeunes demandeurs, et notamment l'absence de ressources pour la majorité d'entre eux, 47% ont été orientés vers un CHRS. Plus précisément, il y a eu :

- 66 orientations en CHRS colocation ce qui représente 20% des orientations totales et 43% des orientations en CHRS
- 50 orientations en CHRS collectif ce qui représente 15% des orientations totales et 33% des orientations en CHRS

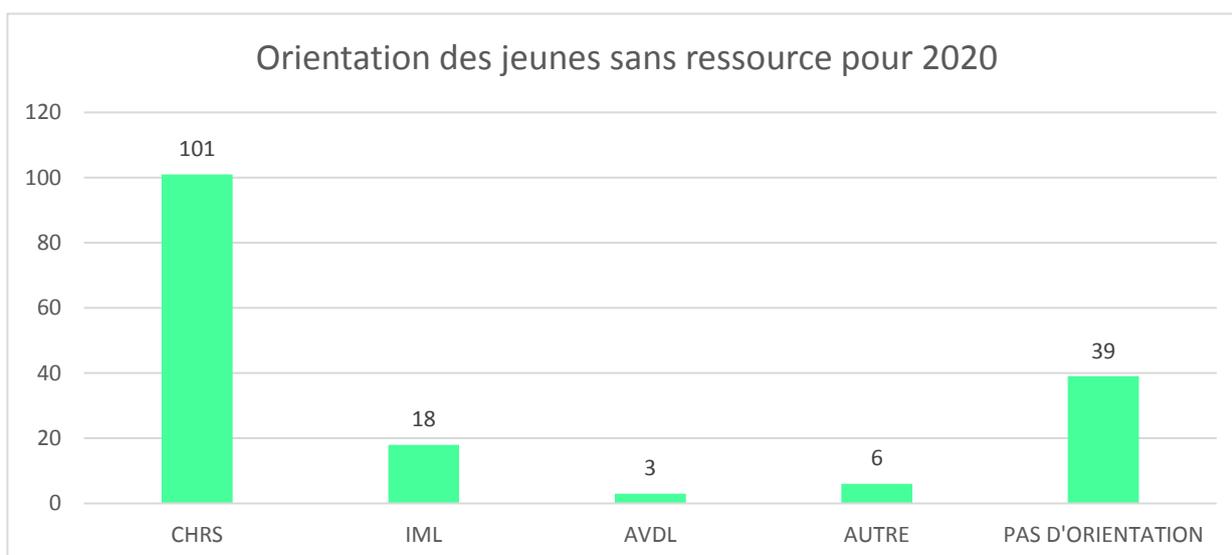
⁵ DIETRICH-RAGON Pascale, Quitter l'aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier, *Population*, vol 75 n°4, 2020, INED

⁶ Etude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement, INED et Laboratoire Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

- 37 orientations en CHRS appartement seul ce qui représente 11% des orientations totales et 24% des orientations en CHRS

L'IML représente alors 20% des orientations avec 65 orientations.

On observe également un nombre important de non-orientation, dans 21% des cas, qui s'explique par différentes raisons : la personne a annulé sa demande ou le contact a été perdu avant le passage en commission (29 situations) ; la personne a refusé les propositions de la commission d'orientation (19 situations) ; la commission a ajourné la situation car aucun des dispositifs n'a semblé adapté (21 situations).



Lorsque l'on zoome sur les jeunes demandeurs sans ressource, l'orientation ne se fait quasiment plus qu'en CHRS. En effet, actuellement dans la Loire, il n'existe que les CHRS (et le dispositif expérimental Emancip'toit) à disposition du SIAO pour orienter des jeunes sans ressource.

La « perte en ligne »

Un des indicateurs les plus préoccupants au niveau de la demande des jeunes auprès du SIAO insertion est l'importance de la « perte en ligne ». En effet, après leur orientation par le SIAO, 43% des jeunes annulent leur demande ou le contact avec ceux-ci est perdu. Cette proportion s'élève à 32% lorsque l'orientation proposée correspond à du CHRS en colocation et à 52% lorsqu'il s'agit d'un CHRS collectif. A titre de comparaison, ce taux est de 30% pour l'ensemble des orientations proposées par le SIAO (tous les âges).

Ces observations sont à mettre en regard avec la saturation actuelle des dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement accompagné. Cette saturation peut être appréhendée à partir :

- Des délais moyens d'attente sur les dispositifs : 3 mois sur le CHRS tous types et tous secteurs confondus ; près d'1 an sur du CHRS diffus en appartement seul ; 6 mois sur de l'IML à Saint-Etienne. Ces données sur les délais d'attente moyens sont à préciser sur l'année 2021 en fonction des territoires.

- Du nombre de personnes sur la liste d'attente à une date donnée (ici au 22 avril 2021) : 187 personnes en attente d'une place en CHRS dont 63 en appartement ; 55 en CHRS collectif et 38 en CHRS colocation. 53 personnes sur les dispositifs d'IML dont 33 personnes sont en demande sur Saint-Etienne.

Au-delà de la saturation des dispositifs, il y a aussi une inadéquation entre la demande exprimée par les jeunes et les dispositifs existants et proposés. En effet, si les taux de perte en ligne sont si élevés lorsque l'orientation proposée se fait sur un CHRS collectif ou colocation, c'est que les jeunes demandeurs aspirent à accéder à un espace « à eux ». C'est bien ce que conclue l'enquête de l'INED sur les trajectoires résidentielles des jeunes sortants de l'ASE : « D'une façon générale, en opposition au monde de l'ASE et des foyers, ces jeunes aspirent donc à disposer d'un chez-soi où il est possible de rester durablement et d'agir à sa guise ». Si cette étude ne concerne que les jeunes sortants de l'ASE (et que l'on a vu précédemment qu'il nous est pour l'instant difficile de déterminer précisément le taux de ces jeunes parmi les demandeurs), cette observation est partagée par les travailleurs sociaux du SIAO pour l'ensemble des jeunes.

Des jeunes potentiellement en demande d'hébergement et de logement difficiles à identifier

En plus des jeunes qui formulent une demande auprès du 115 ou du SIAO, il existe une demande d'hébergement et de logement de la part de jeunes qui ne nous parvient pas.

Pour saisir cette réalité au niveau quantitatif, nous avons pu identifier certains capteurs qui enregistrent une demande de la part de ces jeunes mais qui ne sollicitent pas le 115 ou le SIAO via l'enquête sur la vallée du Gier. La mission locale et le CCAS sont capables d'identifier la situation résidentielle des personnes qui les sollicitent au moment de leur premier rendez-vous. Par exemple, pour la seule mission locale de Saint-Chamond, 13% des jeunes étaient en logement précaire lors de leur premier rendez-vous à la mission locale. 71% d'entre eux étaient hébergés par leurs parents ce qui ne veut pas dire que la situation résidentielle est stable. En effet, un nombre important de demande d'hébergement en urgence auprès de la mission locale (qui n'a pas de solution à proposer hormis deux logements ALT) émane de jeunes après une rupture qui les a poussés hors du logement familial.

Au niveau qualitatif, plusieurs entretiens avec des acteurs sur la vallée du Gier (mission locale, éducateurs de prévention ...) ont montré que les jeunes en demande de logement sollicitent généralement en dernier recours une aide (et à de très rares occasions le 115 ou le SIAO) en urgence pour le soir même. Le 115 et le SIAO ne sont que très rarement sollicités par ces mêmes services qui se tournent plus facilement vers des réseaux amicaux, familiaux ou religieux. Si les jeunes représentent déjà une part considérable des demandeurs auprès du 115 et du SIAO, ces éléments indiquent qu'il existe en plus un très fort non-recours de la part de ce public. C'est notamment sur la base de ce constat que le projet expérimental « Repérer et mobiliser les jeunes invisibles dans la Loire » s'est constitué.

Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), plateforme d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement des jeunes de moins de 30 ans portée par l'ASL existe depuis trois ans à Saint-Etienne et s'inscrit dans une dynamique similaire. Il permet d'apporter des réponses concrètes, dignes et stables à des jeunes dont l'accès au logement peut être rendu difficile (méconnaissance des procédures et dispositifs d'aide, faibles ressources financières, difficultés familiales etc). Grâce à ses liens avec la mission locale de la ville, il permet également d'anticiper sur certaines situations et ainsi

d'éviter des situations critiques. Le développement de ce CLLAJ est en projet sur le territoire de Loire-Foréz et des actions de sensibilisation sont menées pour qu'il soit mieux repéré par les acteurs de Saint-Etienne.

Les difficultés des associations dans l'accompagnement de ces jeunes

Si le public jeunes a été identifié comme un public particulier par les associations membres du groupement, c'est qu'elles rencontrent un certain nombre de difficultés dans l'accompagnement de ces jeunes une fois qu'ils sont orientés sur leurs dispositifs.

L'enjeu des ressources

La question de l'absence de ressource et de la difficulté de construire un lien vers l'emploi reste l'un des enjeux problématiques centraux sur le public jeunes aussi bien sur l'hébergement d'urgence que sur les dispositifs d'insertion. En effet, au sein des structures d'urgence, le niveau d'accompagnement n'est pas élevé et les équipes sont donc en difficulté pour construire le lien vers l'emploi (et tout ce que la construction de cette insertion nécessite). Au niveau des dispositifs d'insertion, le CHRS reste la seule solution proposée alors qu'elle n'est pas toujours adaptée (niveau d'accompagnement pas toujours pertinent, le collectif ou la colocation qui ne correspondent pas aux souhaits des personnes). Cette orientation massive vers les CHRS implique également des phénomènes de « spécialisation » de fait de CHRS sur le public jeunes, à l'image du CHRS diffus de l'Entraide Pierre Valdo qui souhaiterait revenir sur un public plus diversifié.

L'enjeu est donc de développer la pluralité de l'offre pour les jeunes sans ressource, en pérennisant des expérimentations qui font leurs preuves à l'image d'Emancip'toit, en développant des solutions déjà existantes comme les logements ALT (à Montbrison avec le FJT, à Rive de Gier avec la mission locale...) notamment à Saint-Etienne, en s'inspirant d'autres pratiques à l'instar des domiciles intergénérationnels présents sur d'autres départements voisins (l'Isère, le Rhône).

Le cloisonnement entre les secteurs

Le cloisonnement entre secteurs n'est pas une difficulté particulière au public jeunes. Les liens qui peuvent être difficiles à construire entre le secteur de l'AHIL et de la psychiatrie représentent un sujet transversal à tous les publics (et feront en ce sens l'objet d'une note d'observation particulière). Cependant, lorsque l'on s'intéresse aux jeunes qui sollicitent le SIAO, la question du cloisonnement entre secteurs prend une place particulière :

- Avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance : des solutions pourraient être trouvées pour anticiper les sorties de ces dispositifs (sortie sèche de l'ASE ou fin des contrats jeunes majeurs) et ainsi éviter que ces jeunes n'aient recours aux solutions d'urgence.

Sur la question spécifique des mineurs non accompagnés, public important de l'aide sociale à l'enfance, l'ANEF rencontre une difficulté particulière au sein de son centre d'hébergement pour mineurs non accompagnés. Au 31 décembre 2020, 60% des jeunes hébergés avaient plus de 18 ans. Leur sortie vers des dispositifs d'accès au logement type IML ou au logement est bloquée à cause d'une régularisation administrative qui peut prendre plusieurs mois. Ici, il pourrait être assez simple d'envisager leur accès à un dispositif de logement accompagné dans l'attente de leur régularisation.

- Avec le secteur du handicap : des jeunes se retrouvent sur les dispositifs AHI, et dans ce cas précis des CHRS, alors qu'ils pourraient relever de dispositifs pour adultes en situation de handicap. Ils finissent par bénéficier de l'AAH après leur orientation alors qu'un meilleur maillage entre le SIAO et le secteur du handicap permettrait de mieux repérer ces jeunes et les orienter directement sur des dispositifs adaptés.